

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Charles Rioux, maire suppléant (19 h)
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)
Mme Suzanne Gagnon, conseillère (19 h)
MM. Mario Hinse, conseiller (19 h)
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

Sont absents : M. Réal Fortin, maire
M. Denis V. Lachance, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire suppléant, Charles Rioux. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2024-05-157

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- ✓ Demande de suivi infraction CPTAQ : tenue d'événement non-autorisé : Écurie Desrochers inc.
- ✓ Remplacement éclairage garage, ajout prises garage, remise et sentinelle entrepôt sable
- ✓ Vente balançoire et glissade usagées
- ✓ Invitation Festival de la truite de Victoriaville : 10^e édition : 70 \$/personne : 1^{er} juin 2024
- ✓ Renouvellement contrat Prédapro : renouvellement contrat de déprédation : 1 400 \$/ année

Considérant que la modification du sujet suivant est demandée et devra se lire comme suit :

- ✓ Formation RCR et DEA : animateurs camp de jour 2024 : 333.45 \$ pour 5 animateurs

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE DE DOSSIERS

Le conseiller, Sylvain Hinse

- La soirée d'improvisation au Pavillon Armand-Rousseau où ont assistés une quarantaine de personnes a été un succès
- L'installation d'un module de jeu et d'une balançoire au Pavillon Armand-Rousseau avance bien

La conseillère, Suzanne Gagnon

- Sentier : corvée du printemps, 11 bénévoles ont participé
- Renouvellement annuel d'adhésion pour le Sentier les Pieds d'Or
- Projet d'intégration étudiants du Cégep de Victoriaville, présentation première ébauche

Le conseiller, Mario Hinse

- Rencontre régionale MAMOT, participera demain

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Journée verte : distribution d'arbres et compost le 18 mai en collaboration avec les 12-18 et AET, apportez vos contenants
- 12-18 : soirée reconnaissance le 23 mai, remise de bourses

Le maire suppléant, Charles Rioux

- Soirée des bénévoles : 5 à 7 le 17 mai
- Lac à l'Épaule à la Station du Mont Gleason, participation du maire, Réal Fortin

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'AVRIL 2024

Modifier l'heure de la séance spéciale du 11 avril, à savoir 19 h par 8 h 30

2024-05-158

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'AVRIL 2024

Considérant que les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 avril ainsi que de la séance spéciale du 11 avril 2024 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 avril ainsi que de la séance spéciale tenue le 11 avril 2024 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-159

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Air Liquide Canada	Accessoires soudure	196.84 \$
Camion BL	Réparation lumières flèches signalisation	372.83 \$
Charest Automobile	Crédit réparation camion déneigement et achat veste de sécurité	-200.30 \$
Couture Timbert Mart	Achat asphalte froide, fluorescent garage, accessoire service de sécurité incendie et peinture marquage voirie	1 403.76 \$
Cyr Automatisation industrielle	Réservoir et tube pour chlore station d'eau potable	2 153.49 \$
Échelles C.E. Thibault	Achat volute service de sécurité incendie	4 550.00 \$
Englobe	Vérification conformité sel à déglçage	473.13 \$
Enseignes A-Gagnon	Badge casques nouveaux pompiers	45.95 \$
Entreprise L-D 2022 inc	Balayage de rues et rangs	5 150.88 \$
Entreprise MO	Service conseil planification travaux, entrée d'eau rue Simoneau et achat gravier réparation routes	4 471.89 \$
Équipements incendies CMP Mayer	Achat bottes service de sécurité incendie	1 552.17 \$
Équipements ProVicto	Réparation balai de rue	429.74 \$
Espace Muni	Participation Pierre-André Arès journée de lancement MAE du 24 novembre 2023	30.00 \$
Garage G. Allison	Achat essence camions #7 et #8 et entretien et changement d'huile	2 319.10 \$
Gaudreau Environnement	Matériaux site d'enfouissement et bacs supplémentaires	313.15 \$
Gleason	Partenariat 2024 et journée blanche école St-Cœur-de-Marie	6 896.92 \$
J. Marc Laroche	Réparation lumières de rue	784.59 \$
Jean-Pierre Bergeron	Test annuel pompes incendies	840.00 \$
Kubota Victoriaville	Accessoire et pièces entretien Kubota	261.89 \$

Mario Vigneault	Fourniture, transport et installation pompe à chlore réservoir	1 673.80 \$
Maureen Martineau	Câble HDMI nouvel ordinateur bibliothèque	34.48 \$
Michel Hinse	Réparation miroir camion pompe	325.04 \$
Naomie Lavoie et Siméon Turmel	Remboursement taxes modifications d'évaluation	1 136.33 \$
La Nouvelle Union	Avis public soumission traitement de surface rang 7 et Chemin de la Station	1 173.30 \$
Philippe Gosselin et Associés	Crédit sur réparation	-530.55 \$
Pièces d'auto Allison	Achat accessoire garage, pièces et peinture Kubota et peinture camions de déneigement	655.81 \$
Pluritec	Honoraires professionnels achat pompe incendie station d'eau potable	1 302.10 \$
Pneus Robert Bernard	Réparation pneu kubota et achat pneus avant excavatrice	1 670.80 \$
Pompquip	Installation soufflante station d'épuration	3 213.11 \$
Pompes Garand	Pièces installation pompe à chlore réservoir	59.15 \$
Robitaille Équipements	Achat lames sabots camion #2 et souffleur	3 754.80 \$
Roger Grenier	Achat accessoire entretien machinerie, location scie à béton entrée d'eau rue Simoneau, location scie béton réparation routes et accessoire signalisation	504.69 \$
Serge Cyr	Honoraires professionnels mise à niveau système aqueduc et épuration	7 341.49 \$
Signalisation Lévis	Écrous pour pancartes signalisation et pancartes 911	587.18 \$
SM Informatique	Achat ordinateur bibliothèque et administration	3 575.38 \$
Terapro agriculture	Filtres, huile excavatrice, inventaire et code pépine	2 440.51 \$
Victo Freins Démarreurs	Entretien Kubota, réparation camions déneigement, réparation soudeuse et réparation camion pompe	395.52 \$
Vivaco	Ristourne	-615.61 \$
Total		60 743.36 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 60 743.36 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois d'avril 2024 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 169 902.70 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 2 mai 2024.

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

2024-05-160

Formation COMBEQ « Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles » : 181.53 \$

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'inspecteur en bâtiment, Félix Hamel-Small, à participer à la formation COMBEQ « Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles » pour la somme de 181.53 \$, plus les taxes applicables. Les coûts de la formation seront partagés avec la Municipalité de Chesterville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-161

Dérogation mineure : 45, Chemin Craig

Considérant que le lot visé est le lot 5 499 744 du Cadastre du Québec et qu'il est situé dans la zone A-7 du plan de zonage de la municipalité de Tingwick ;

Considérant que le lot est d'une superficie de 5000m² et accueille une habitation unifamiliale isolée ;

Considérant qu'un permis d'agrandissement du bâtiment principal sera demandé ;

Considérant que pour donner suite au projet d'agrandissement, la marge de recul arrière respectée entre le bâtiment et la limite de propriété serait d'environ 9m ;

Considérant que l'article 5.6 du *Règlement de zonage no 2010-311* prévoit que la marge de recul arrière prescrite pour la zone concernée est de 15m ;

Considérant que la marge de recul arrière actuellement respectée est de 15,09m ;

Considérant que toutes les autres normes du *Règlement de zonage no 2010-311* seront respectées;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent une autorisation de la demande soit l'agrandissement du bâtiment principal à environ 9m de la ligne arrière du terrain. Leurs recommandations sont appuyées sur les motifs suivants :

1. La dérogation ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme.
2. L'application de la réglementation causerait un préjudice sérieux à la demanderesse puisque le projet d'agrandissement en cour arrière devrait se faire sur une distance de 0,09m.
3. La dérogation permet d'agrandir le bâtiment vers un secteur sans voisin comprenant uniquement des champs en culture.
4. La dérogation n'aggrave pas les risques en matière de sécurité publique.
5. La dérogation n'aggrave pas les risques en matière de santé publique.
6. La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ; notamment le lac à proximité est artificiel.
7. La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.
8. La dérogation au règlement dans le secteur concerné est de caractère mineur.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu d'accepter la présente dérogation pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-162

PIIA : Centre de service scolaire des Bois-Francis

Considérant que le lot visé est le lot 5 500 021 du Cadastre du Québec et qu'il est situé dans la zone P-3 du plan de zonage de la municipalité de Tingwick ;

Considérant que le lot est d'une superficie de 15 187,4m² et accueille un établissement d'enseignement ;

Considérant que les immeubles sis dans la zone P-3 sont assujettis au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 2011-319* ;

Considérant que le demandeur désire effectuer des travaux de rénovations et de restauration du bâtiment principal ;

Considérant que la délivrance du certificat d'autorisation afin d'autoriser ces travaux doit faire l'objet d'une approbation par résolution municipale ;

Considérant que la nature des travaux n'affecte pas le caractère patrimonial et historique du secteur concerné ;

Considérant que les objectifs du *règlement* relatifs à l'architecture, l'implantation et l'aménagement extérieur sont respectés par le projet ;

Considérant que les critères d'évaluation prévus pour chaque objectif sont remplis ;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent d'accepter la présente demande de certificat d'autorisation de rénovation par le Centre de services scolaire Bois-Francs conformément aux informations fournies au projet et ce, sans condition.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu d'accepter la demande du PIIA du Centre de service scolaire des Bois-Francs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-163

Demande CPTAQ : Ferme Simonetta inc.

Considérant que le projet consiste à la présentation d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de procéder à l'exploitation d'une sablière-gravière située sur les lots 5 499 829 et 6 601 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska;

Considérant que les lots susmentionnés totalisent une superficie d'environ 79,6ha;

Considérant que la demande vise à renouveler l'autorisation numéro 420516 de la Commission obtenue en 2019 sur une superficie de 3,9ha et valide pendant cinq (5) ans;

Considérant que la présente demande porte sur une superficie de 3,5ha comprenant une aire d'exploitation totale de 2,15ha et un chemin d'accès de 1,2ha;

Considérant que le site s'inscrit dans un milieu agricole principalement occupé par des champs en culture ainsi que des boisés sans érablière ;

Considérant que l'aire d'exploitation est située à plus de 400m de tout chemin ou lieu habité;

Considérant que le site se trouve à même la zone A-7 du plan de zonage afférent au *Règlement de zonage numéro 2010-311* où les activités d'extraction sont autorisées;

Considérant que l'objectif du projet est de permettre à la ferme de s'approvisionner en sable/gravier, de contribuer à l'offre dans la région et d'égaliser le profil du terrain afin de pouvoir mettre la superficie en culture;

Considérant que la profondeur de l'exploitation se situera en tout point à plus d'un (1) mètre de la nappe phréatique et suivra un profil de façon à assurer le bon drainage du site;

Considérant que les travaux d'exploitation de cette sablière seront faits sous la supervision d'un(e) agronome;

Considérant qu'à l'échéance de l'autorisation, un rapport produit par l'agronome chargé(e) de la supervision du site et faisant la preuve du respect des conditions de l'autorisation sera soumis à la Commission;

Considérant que l'autorisation de la Commission est sollicitée pour une période de dix (10) ans;

Considérant que de l'avis de l'officier municipal en charge du dossier, ce dernier est conforme à la réglementation municipale;

Considérant que les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* seront respectés ; à savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants.	3-4 F 4-6 FT 4-6 TP 5-4 TP 7-PT
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture.	Les lots présentes plusieurs variations de topographie. Le potentiel agricole sera optimisé suite aux travaux d'excavation et de restauration.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucun impact significatif sur les activités agricoles. Les lots avoisinants sont boisés ou en cultures.
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucune. Le projet visé par la demande ne cause aucune contrainte supplémentaire pour les établissements de production animale.
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	Aucun autre emplacement, il s'agit d'une situation ponctuelle et existante.
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles.	Impact positif par l'égalisation du niveau des sols et la mise en culture de la superficie visée.
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Des mesures sont prévues pour limiter les impacts sur les ressources en eau. Amélioration des sols exploitables suite à la restauration.
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Ne s'applique pas à la présente situation.
9	L'effet sur le développement économique de la région.	Le projet générera des activités économiques dans la région par l'offre de matière granulaire supplémentaire.
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Le projet favorisera l'expansion du secteur économique afférent.
11	Le plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Arthabaska.	Compatible.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée

par le conseiller Mario Hinse, et résolu que la Municipalité de Tingwick appuie la demande d'autorisation formulée par Ferme Simonetta inc., auprès de la CPTAQ dans le but d'autoriser la poursuite de l'exploitation d'une sablière-gravière située sur les lots 5 499 829 et 6 601 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie totale approximative de 3,5ha, le tout, tel que décrit dans la demande déposée par la demanderesse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-164

Présentation et acceptation prix étude environnementale phase 1 : zone commerciale et industrielle

Considérant que la Municipalité de Tingwick dispose d'une zone industrielle à développer qui est constituée des lots 6 290 952 à 6 290 960 au Sud de son périmètre urbain principal;

Considérant qu'afin d'entamer son développement, la municipalité souhaite mandater une firme pour produire une étude environnementale de phase 1;

Considérant que trois soumissionnaires ont répondu à la demande, à savoir :

Nom	Prix	Conformité
Emphase Environnement ltée	2 300\$	N/A
Groupe Géos	2 500\$	N/A
Expertbâtiment.ca	5 750\$	N/A
Environnement PH	Pas remis de prix	N/A

À la suite d'une vérification, le prix d'Emphase Environnement est le plus bas.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu d'accepter la soumission d'Emphase Environnement ltée au montant décrit précédemment pour l'étude environnementale phase 1 de la zone commerciale et industrielle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-165

Demande de suivi infraction CPTAQ : tenue d'évènement non autorisé : Écurie Desrochers inc.

Considérant la tenue d'évènement non-autorisé par la CPTAQ à l'intention d'Écurie Desrochers inc.;

Considérant que cette dérogation constitue une infraction de la conformité à la zone verte puisque jamais consentie par la CPTAQ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande un suivi immédiat de la CPTAQ à l'égard de la tenue d'évènement non-autorisé par Écurie Desrochers inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2024-05-166

Présentation et décision soumissions traitement de surface Chemin de la Station

Les soumissions ont été ouvertes à ou vers 11h00 le mardi 30 avril 2024 par Madame Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Madame Guylaine Bergeron, adjointe à la direction (Municipalité de Tingwick), Messieurs Richard Aubry (Groupe Colas Québec) et Samuel

Breton (Entreprises Bourget).

Nom	Prix	Conformité
Les Entreprises Bourget inc.	77 584\$	Conforme
Groupe Colas Québec inc.	82 345.67\$	Non vérifiée

À la suite d'une vérification, la soumission des Entreprises Bourget inc est la plus basse conforme.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu d'accepter la soumission des Entreprises Bourget inc au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-167

Présentation et décision soumissions traitement de surface rang 7

Les soumissions ont été ouvertes à ou vers 11h00 le mardi 30 avril 2024 par Madame Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Madame Guylaine Bergeron, adjointe à la direction (Municipalité de Tingwick), Messieurs Richard Aubry (Groupe Colas Québec) et Samuel Breton (Entreprises Bourget).

Nom	Prix	Conformité
Les Entreprises Bourget inc.	110 896.50\$	Conforme
Groupe Colas Québec inc.	118 118.18\$	Non vérifiée

À la suite d'une vérification, la soumission des Entreprises Bourget inc est la plus basse conforme.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée le conseiller Mario Hinse, il est résolu d'accepter la soumission des Entreprises Bourget inc au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-168

Achat faucheuse

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'effectuer l'achat d'une faucheuse rotative des Équipements JDR inc au coût de 14 200 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-169

Approbation embauche de l'Entreprise L-D 2022 inc. : balayage de rue 160\$/heure plus transport

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu d'approuver l'embauche d'Entreprise L-D 2022 inc. pour le balayage des rues, au prix de 160 \$ de l'heure, plus le transport et les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-170

Approbation prix lignage de rue 2024 : Marquage traçage Québec : 7 560\$ plus taxes applicables

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de Marquage traçage Québec pour le lignage de rues 2024, pour un montant de 7 560 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Présentation soumissions achat et épandage d'abat-poussière liquide pour l'année 2024

La résolution numéro 2024-05-171

Les soumissions ont été ouvertes à ou vers 11h05 le 2 mai 2024 en présence de Messieurs Réal Fortin (maire de la Municipalité de Tingwick), Sylvain Hinse (conseiller de la Municipalité de Tingwick), Denis V. Lachance (conseiller de la Municipalité de Tingwick), Charles Rioux (conseiller de la Municipalité de Tingwick), Mario Hinse (conseiller de la Municipalité de Tingwick), Pierre-André Arès (conseiller Municipalité de Tingwick) et Madame Suzanne Gagnon (conseillère Municipalité de Tingwick)

Nom	Prix	Conformité
Les Entreprises Faust et Fils inc.	0.407\$/litre	Non vérifiée
Enviro Solutions Canada inc.	0.4067\$/litre	Non vérifiée
Les Entreprises Bourget inc.	0.4379\$/litre	Non vérifiée
Sel Icecat inc.	0.349\$/litre	Conforme

À la suite d'une vérification, la soumission de Sel Icecat inc. est la plus basse et est conforme.

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée le conseiller Mario Hinse, il est résolu d'accepter la soumission de Sel Icecat inc au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-172

Présentation prix nivellement des routes année 2024

Considérant une demande de prix concernant le nivellement des routes pour l'année 2024 aux entrepreneurs suivants :

Nom	Prix	Conformité
Excavation Hémond ltée	165\$/heure Champion 730 de 1989	102% du taux de location
La Sablière de Warwick ltée	167.90\$/heure Volvo G730 de 2002	93% du taux de location
Groupe FJH	165\$/heure Case 865DHP de 2006	92% du taux de location
Groupe FJH	170\$/heure New Holland G200 de 2007	85% du taux de location
Groupe FJH	175\$/heure John Deere 672 de 2018	Incapable d'évaluer manque information sur le modèle

À la suite d'une vérification, le prix de Groupe FJH pour la niveleuse New Holland G200 de 2007 est le plus bas selon le manuel du taux de location de machinerie lourde en vigueur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu d'accepter la soumission de Groupe FJH pour la niveleuse New Holland G200 de 2007 au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Embauche de M. Marc-André Pépin ouvrier municipal
La résolution numéro 2024-05-173**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'embaucher M. Marc-André Pépin à titre d'ouvrier municipal avec une période probatoire de 6 mois. Le salaire sera déterminé selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-174 Creusage de fossés 2024 (budget 15 000\$ ajout de 20 000\$ sur surplus cumulé non affecté)

Considérant les états financiers déposés et le surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2023;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu d'ajouter la somme de 20 000 \$ du surplus cumulé non affecté au montant prévu initialement au budget de 15 000 \$ pour le creusage de fossés 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-175 Achat d'outils pour le garage : 727\$

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu d'effectuer l'achat d'outils pour le garage municipal au montant de 727 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-176 Installation pompe incendie : 84 500\$

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu d'autoriser la somme de 84 500\$ plus les taxes applicables pour l'installation de la pompe incendie située à la station d'eau potable. Celle-ci servira également pour le réseau d'aqueduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-177 Mesure d'accumulation des boues étangs aérés : Écho-Tech H₂O : 1 875 \$ plus taxes applicables

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'accepter l'offre de service d'Écho-Tech H₂O pour la mesure d'accumulation des boues des étangs aérés au montant de 1 875 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-178 Achat tote 1 000 litres et avec pompe Filgo Énergie : 1 725.10\$ et annulation résolution numéro 2024-04-123

Considérant que la résolution 2024-04-123 relativement à l'achat d'un réservoir 1000 litres et pompe à pistolet d'urée chez Charest International ne comportait pas la tote;

Considérant que la soumission de Filgo Énergie est plus basse et comprend la tote de 1 000 litres avec pompe à pistolet digital et une pompe 50/1;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu d'annuler la résolution 2024-04-123 et d'effectuer l'achat de la tote de 1 000 litres avec pompe à pistolet digital et une pompe 50/1 chez Filgo Énergie pour la somme de 1 725.10 \$, plus taxes

applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**Réparation ponceau route « Richard Gleason »
La résolution numéro 2024-05-179**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu d'autoriser la réparation du ponceau route « Richard Gleason ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-180 « Dévire» rang 4 : réparation

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'autoriser la réparation de la « dévire » du rang 4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-181 Demande de soumission traitement de surface double Chemin de l'Aqueduc

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le traitement de surface double sur le chemin de l'Aqueduc. La Municipalité de Tingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-182 Demande d'aménagement cour d'eau naturel : Ferme du Gambleur (lot #6 592 728)

Monsieur Charles Rioux, maire suppléant, se retire de la table des délibérations et mentionne qu'il a un intérêt dans le prochain sujet.

Monsieur Mario Hinse, conseiller, remplace le maire suppléant en son absence;

Considérant l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de la séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

Considérant la demande d'intervention faite par M. Éric Pariseau, chargé de projets aux cours d'eau pour la MRC d'Arthabaska, le 1^{er} mai 2024 pour l'aménagement d'un cours d'eau naturel;

Considérant que la problématique consiste en une sédimentation généralisée qui rend le drainage agricole difficile;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement du cours d'eau naturel situé sur le lot #6 592 728;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il et résolu :

Que les membres du conseil de la Municipalité de Tingwick appuient la demande d'intervention faite par Monsieur Éric Pariseau et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'aménagement qui consistent à enlever les obstructions.

Que l'intégralité des frais liés aux travaux seront à la charge de Ferme du Gambler S.E.N.C., demanderesse, étant donné que les travaux sont localisés

seulement sur leur propriété, lot portant le numéro 6 592 728;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Mario Hinse retourne à la table de conseillers et Monsieur Charles Rioux revient à la table des délibérations.

2024-05-183

Remplacement éclairage garage, ajout prises garage, remise et sentinelle entrepôt sable

La résolution numéro 2024-05-183

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'effectuer l'achat pour le remplacement de l'éclairage du garage, l'ajout de prises du garage, remise et sentinelle à l'entrepôt de sable, le tout pour une somme de 10 207.00 \$, plus les taxes applicables travaux qui seront effectués par l'électricien Jean-Marc Laroche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-184

Embauche de M. Antonin Arès employé saisonnier

Monsieur Pierre-André Arès, conseiller, se retire de la table des délibérations et mentionne qu'il a un intérêt dans le prochain sujet.

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu d'embaucher M. Antonin Arès à titre d'employé saisonnier. Les avantages ainsi que les conditions de travail seront énumérés dans une entente salariale à intervenir entre les parties et selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Pierre-André Arès revient à la table des délibérations.

2024-05-185

Achat et installation balançoire Parc à l'ombre des Pins : Jambette : 24 708.23\$

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'achat et l'installation de balançoire au Parc à l'Ombre des Pins de l'entreprise Jambette au montant de 24 708.23 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-186

Formation abattage manuel et sécuritaire des arbres – certification CNESST : 14 et 15 juin : 400\$

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'autoriser M. Marc-André Pépin, employé municipal à participer à la formation d'abattage manuel et sécuritaire des arbres, certification CNESST, les 14 et 15 juin 2024, au coût de 400 \$. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-187

Achat de 2 dos d'ânes rue de l'Hôtel-de-Ville : section bibliothèque et service de garde 1 251.45\$

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'effectuer l'achat de deux dos d'âne de Signalisation Lévis au montant de 1 251.45 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-188

Demande MTQ : panneau arrêt stop amovible traverses d'écoliers rue St-Joseph et lignage desdits passages

Considérant que la Municipalité de Tingwick rencontre une problématique de vol de panneaux de signalisation aux traverses d'écoliers sur la rue Saint-Joseph;

Considérant que cette rue appartient au ministère des Transports;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande au ministère des Transports l'autorisation d'installer des panneaux arrêt stop amovibles mais permanents aux deux traverses d'écoliers de la rue Saint-Joseph ainsi que le lignage desdits passages.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-189

Vente par encan camion de déneigement

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la vente par encan du camion de déneigement International 2014 et son équipement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Ministère des Transports et de la Mobilité durable : accusé de réception de lettre et résolution #2024-03-078 de la demande d'aide financière pour l'amélioration des routes
- ✓ Copernic : projet déposé à la Fondation de la faune du Québec n'a pas été retenu (berce du Caucase)
- ✓ Office d'habitation Victoriaville-Warwick : remerciements pour l'accompagnement au programme SARL (Service d'Aide à la Recherche de Logement)

ADMINISTRATION

2024-05-190

Demande autorisation évènement « Connexion Extatique» du 8 au 12 août 2024 : 475, Chemin de l'Aqueduc

Considérant que « Connexion Extatique » demande l'autorisation à la Municipalité de Tingwick d'organiser un événement extérieur au 475, chemin de l'Aqueduc du 8 au 12 août 2024;

Considérant que ce terrain a obtenu une autorisation de la CPTAQ pour tenir ce genre d'évènement;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la tenue de l'évènement extérieur au 340, chemin de l'Aqueduc du 8 au 12 août 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Invitation du maire de Val-des-Sources : Tournoi de gold édition 2024 : 31 mai 2024 : 125\$/non-membre

Passe sans y donner suite.

2024-05-191

Formation RCR et DEA : animateurs camp de jour 2024 : 278.35\$ pour 5 animateurs

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la formation RCR et DEA aux 5 animateurs de camp de jour 2024 pour la somme totale de 278.35 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Distribution arbres journée de l'arbre : Action Environnement Tingwick 200\$ et Partenaires 12-18 : 200\$

La résolution numéro 2024-05-192

Considérant que lors de la Journée verte du 18 mai 2024, Action environnement Tingwick et Partenaires 12-18 acceptent de participer à la journée de distribution d'arbres et de compost;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu de remettre la somme de 200 \$ à Action environnement Tingwick ainsi que la somme de 200 \$ au Comité 12-18 à titre de remerciement pour leur participation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-193

Adhésion COPERNIC 2024/2025 : 75\$

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Tingwick à COPERNIC pour l'année 2024/2025 au montant de 75 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-194

Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées

Considérant l'importance pour le Conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

Considérant que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

Considérant que 21% de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022;

Considérant que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} juin au 7 juin 2024;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-195

Achat imprimante administration : SM informatique inc. : 925.50\$

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'achat d'une imprimante de SM Informatique pour la somme de 925.50 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-196

Corporation de développement communautaire des Bois-Francis : invitation maire déjeuner des bons coups : 30 mai (25 \$)

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick se procure un billet au coût de 25 \$ pour la participation du maire au déjeuner des bons coups de la Corporation de développement communautaire des Bois-Francis, le 30 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-197

Partenaires 12-18 Centre-du-Québec : invitation soirée reconnaissance le

23 mai : 15\$/personne

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick se procure 2 billets au coût de 15\$/personne pour participer à l'invitation de la soirée Reconnaissance de Partenaires 12-18, le 23 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Remise 1 500 \$ à Municipalité de St-Rémi-de-Tingwick : fête de la St-Jean-Baptiste
La résolution numéro 2024-05-198**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick remettre la somme de 1 500 \$ à la Municipalité de St-Rémi-de-Tingwick pour l'organisation de la Fête de la St-Jean-Baptiste 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-199

Demande à la MRC d'Arthabaska et à la SPAA : modification montant des amendes des règlements G-100 et des animaux afin de les uniformiser

Considérant l'adoption du Règlement numéro 2021-409 G-100 général harmonisé qui s'applique à l'ensemble du territoire sous la juridiction de la municipalité;

Considérant que la SPAA de Victoriaville est mandatée par différentes municipalités, dont Tingwick en fait partie, afin d'appliquer la réglementation municipale sur la garde d'animaux de compagnie;

Considérant qu'il y aurait lieu d'uniformiser en concordant le montant des pénalités du Règlement G-100 en fonction de ceux imposées par la SPAA;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande à la MRC d'Arthabaska et à la SPAA de modifier le montant des amendes des Règlements G-100 et des animaux afin de les uniformiser.

Adoptée à l'unanimité des conseiller présents.

2024-05-200

Vente portes usagées avant salle paroissiale

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'autoriser la Municipalité de Tingwick à vendre par soumission les portes usagées avant de la salle Paroissiale Chénier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-201

Offre de service Électro Alarme caméras : Pavillon, Sentier, skate parc...

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu d'accepter l'offre de service d'Électro Alarme pour l'achat de caméras de surveillance et l'installation au Pavillon Armand-Rousseau, au skate parc et au Sentier les Pieds d'Or au montant de 3 869 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-202

Vente balançoire et glissade usagées

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'autoriser la Municipalité de Tingwick à vendre par soumission la balançoire et glissade usagées du Pavillon Armand-Rousseau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Invitation Festival de la truite de Victoriaville : 10^e édition : 70 \$/personne : 1^{er} juin 2024
La résolution numéro 2024-05-203**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick ne participe pas au Festival de la truite de Victoriaville pour sa 10^e édition le 1^{er} juin 2024, au coût de 70 \$/personne

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-204

Renouvellement contrat Prédapro : renouvellement contrat de déprédation : 1 400 \$/année

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que le Conseil approuve le renouvellement du contrat déjà octroyé en urgence de trappage de castors de Prédapro pour un montant de 1 400 \$ par année, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant, Charles Rioux invite les citoyens à la période de questions.

Des questions sont posées sur les sujets suivants : trappage de castors et problème de poussière sur le Chemin de Kingsey.

2024-05-205

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la présente séance soit close. (20 h 20).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%%%%%%%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2024-05-159, 2024-05-160, 2024-05-164, 2024-05-166, 2024-05-167, 2024-05-168, 2024-05-169, 2024-05-170, 2024-05-171, 2024-05-172, 2024-05-173, 2024-05-174, 2024-05-175, 2024-05-176, 2024-05-177, 2024-05-178, 2024-05-179, 2024-05-180, 2024-05-183, 2024-05-184, 2024-05-185, 2024-05-186, 2024-05-187, 2024-05-191, 2024-05-192, 2024-05-193, 2024-05-195, 2024-05-196, 2024-05-197, 2024-05-198, 2024-05-201 et 2024-05-204

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière-trésorière

%%%%%%%%%

Chantale Ramsay
Directrice générale et
greffière-trésorière

Charles Rioux
Maire suppléant

%%

Je, Charles Rioux, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Charles Rioux, maire suppléant

%%